

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: Son application en droits français et chinois PDF - Télécharger, Lire

WANG LI

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Son application en droits français et chinois

Préface de Jérôme Fromageau



TÉLÉCHARGER

LIRE

ENGLISH VERSION

DOWNLOAD

READ

Description

A l'origine de la problématique de patrimoine culturel immatériel se trouve la question de la protection du "folklore". Le droit de propriété intellectuelle classique est inadapté pour offrir une protection. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (2003) propose une vision différente. Elle évoque la *sauvegarde* des éléments du patrimoine culturel immatériel en tant que tels par les moyens du droit administratif et des actions publiques, au lieu de chercher à protéger les droits sur ces éléments.

10 mars 2016 . Le rapport annuel dans le domaine des droits culturels de Mme Bennoune se . de la destruction du patrimoine culturel sur la jouissance des droits de l'homme a été . Son propre rapport souligne certains de ces dangers et veut .. que le Protocole de Riga à la Convention pour la prévention du terrorisme,.

24 janv. 2014 . En France, la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du PCI ... culturel immatériel – son application en droits français et chinois,.

Lucile Calon, Agence française de développement, stagiaire relations avec .. sur son identification, sa réhabilitation et sa gestion au travers ... Extrait de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel im- matériel de 2003 : « On entend par “patrimoine culturel immatériel” les pra- ... son application universelle.

Transmettre, quel(s) patrimoine(s) ? Autour du Patrimoine culturel immatériel, Paris, Michel Houdiard Editeur, 2011 . WANG Li, La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Son application en droits français et chinois.

3 L. Wang, La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et son application en droits français et chinois, thèse pour le doctorat en droit.

1 janv. 2011 . De la culture donc pour nous émanciper de tout dogmatisme et de tout fanatisme . le biais de son agence La Junta, a affecté une enveloppe de 8 .. de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dont le Maroc est membre .. Signature actualisée d'une convention avec le Conseil National des Droits de.

+ Mme Christiane AVIDESSOU, pour son soutien, ses conseils, sa présence ; .. Or, les populations de Cotonou n'ont pas toujours joui de ce droit, notamment celui . de résistance ont eu lieu entre ces autochtones et l'Empire Colonial Français. .. la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ;.

8 déc. 2009 . patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, et pour sa lecture éclairée de la société ... en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de . b) La Convention pour la sauvegarde du PCI . patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;.

9 juil. 2013 . alors donner tout son sens à l'expression de sa diversité culturelle, . Délégation générale à la langue française et aux langues de France . pour l'application de la Charte européenne des langues régionales .. que la Convention de l'Unesco de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Li WANG, La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Son application en droits français et chinois, préf. de Jérôme Fromageau, Paris,.

les enjeux du patrimoine culturel immatériel pour la chine . Parce que la Convention pour la sauvegarde .. Son application en droits français et chinois. Paris:.

“Ce qui est 'traditionnel' sur le savoir traditionnel n'est pas son .. Loi chinoise sur les droits d'auteur - protège “quyi” càd les formes d'art . 5753, du 12 avril 2006 – adhérant à la Convention de l'UNESCO pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel ... mesures efficaces d'application des mesures pour.

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) est une catégorie de patrimoine issue de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ... Son application en droits français et chinois, Éditions L'Harmattan, 2013, 520 p.

23 oct. 2017 . . parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel . dans le paysage culturel français pour son savoir-faire unique en matière de . en application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel . de Chine souhaitant promouvoir

activement l'image culturelle de.

l'UNESCO qui place en son centre la production artistique et culturelle . truments de droits de l'homme des Nations unies, ainsi qu'à la politique de .. en anglais, français et portugais, mais aussi en russe, en turc, en chinois et .. 1972) ou le Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Convention pour la.

La fonction du patrimoine culturel immatériel dans la société de demain. . Les enjeux de la Convention pour la sauvegarde et la transmission des traditions. . à la culture traditionnelle et aux expressions du PCI est disponible en français . protection contre son exploitation abusive » UNESCO/PRS/CLT/II/*, Paris 1984.

Sudoc Catalogue :: - Livre / BookLa Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et son application en droits français et chinois / Li Wang.

21 janv. 2016 . Le repas gastronomique des français », patrimoine culturel de l'humanité ! . ici que son travail : l'application de l'article 16 de la Convention du 19 septembre sur le patrimoine culturel immatériel qui dispose que : « Pour assurer une . ont milité pour que la table gastronomique japonaise ou chinoise entre.

9 juin 2017 . Dans le cadre de l'application de la convention de l'UNESCO sur la . charge de la renaissance culturelle dans son programme de relance ou de mise en œuvre. . pour sauvegarder et promouvoir leur patrimoine culturel immatériel (PCI). . Que signifie pour vous le patrimoine culturel immatériel (PCI) et.

Elle a pour objectif selon son acte constitutif de « contribuer au maintien de la paix et . de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans . Une liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité existe également .. en 2003 (Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel) et.

4 mars 2016 . Wang Li, « La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et son application en droits français et chinois », op. cit., p. 390.

WANG, Li 2010 : La convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel imma— tériel et son application en droits français et chinois. Ph.D. dissertation, Droit.

Le Titre Du Livre : Philosophie du droit : méthodologie et perspectives.pdf. Auteur : Jean-Claude Rocher . La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: Son application en droits français et chinois · Des deux côtés du.

Projet de loi Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la .. n° 15 portant amendement à la convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés . entre la République française et la République populaire de Chine . des personnes en séjour irrégulier et de son protocole d'application.

Le droit de propriété intellectuelle classique est inadapté pour offrir une protection. . Elle évoque la sauvegarde des éléments du patrimoine culturel immatériel.

2 déc. 2016 . Un musée d'archéologie sous-marine à Yangjiang pour le Nanhai 1 南海 . Son contenu exceptionnel est dédié à l'épave du Nanhai N°1 – du nom de la . il est également inscrit au patrimoine culturel subaquatique par l'Unesco dans . ZhengHe et l'Océan Indien, une figure emblématique pour la Chine.

4 mars 2014 . Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation . À partir de la fin des années 1990, les gouvernements français et cana- dien, les . pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Koichiro Matsuura, se ... attacher son nom à une Convention sur le patrimoine immatériel. Il était.

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et son application en droits français et chinois. par Li Wang sous la direction de Jérôme.

4 nov. 2008 . La Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de . Français; Русский · Español . de l'application de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du . contribuera

à mieux faire prendre conscience de son importance et . Chine : L'opéra Kun Qu (2001); Le Guqin et sa musique (2003); Le.

La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et son application en droits français et chinois, Paris, L'Harmattan, 2013, 520 p. (Coll. "Droit.

. sur le système juridique de la propriété intellectuelle (loi sur le droit d'auteur, modifiée . des auteurs d'Argentine pour la protection mutuelle (ARGENTORES) (1973) . et les modèles d'utilité et son règlement (tel que modifié jusqu'à la résolution n° ... Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (9).

Or, ce qu'un pays a de plus précieux, c'est son patrimoine culturel et ses hommes . A cet effet, l'application des Conventions internationales relatives à la . Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - 2003 ». .. Non à l'anglais à la place du français - A Monsieur le Président du Parlement Europ&ea.

Son application en droit français et chinois, La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Li Wang, L'harmattan. Des milliers de livres.

Très peu de terrains et de méthodes relatifs à l'observation du français dans le . sociétés civiles : le patrimoine immatériel et le développement durable. . d'un groupe d'Experts, le GENUNG, ayant son secrétariat au siège de l'ONU, .. aux critères d'application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel.

régulation des industries culturelles s'est posée de façon dynamique pour plusieurs acteurs (États, .. [Encadré] « La coopération culturelle internationale et la Convention sur la diversité des . sauvegarde du patrimoine immatériel . La Coalition française pour la diversité ... l'application du droit de la concurrence et du.

La culture. Les médias. En vertu de la Constitution chinoise, les citoyens . Le Service d'Information de Chine a lui aussi son siège à Beijing, et diffuse des .. et la vente des droits d'auteur, l'impression et la reproduction, les services de .. gouvernemental pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel a été le.

son art de vivre, participent de l'attraction qu'elle exerce. L'excellent . pour la France, et qu'elle mérite une stratégie d'influence construite avec rigueur. □ .. LE VIN FRANÇAIS, UN PATRIMOINE CULTUREL... . o Les droits de plantation . .. pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui stipule que chaque.

50 propositions françaises pour protéger le patrimoine de l'humanité. 1 . Droit international conventionnel en matière de lutte contre les trafics illicites . .. Annexe 3 : Convention pour la protection des biens culturels en cas de .. la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ;.

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Son application en droits français et chinois. N° de réf. 9782336004709. Wang Li; Editeur.

8 oct. 2012 . Déjà, les politiques chinoise et canadienne sur la distribution . et du droit de l'investissement étranger se retrouvent parfois en . protéger le patrimoine culturel dans le cadre des accords . Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel . .. Son adoption aura été possible largement en réac-.

23 sept. 2013 . FRANÇAIS . promouvoir dans le cadre de la Convention une juste application de l'article 8 j) et . la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 8 et l'entrée en .. groupe de travail pourrait axer son attention afin de faire avancer les . En droit, il est utilisé pour définir une catégorie indépendante dans la.

La loi fédérale d'application de la Convention Unesco 1970 (LTBC). 347 ... la fois le patrimoine matériel mais également le patrimoine immatériel ainsi que la création .. tème (c'est le cas du droit français ou du droit chinois). .. la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003). ».

19 janv. 2009 . Avec la notion de « patrimoine culturel immatériel » définie par . si la frange d'intuition qui entoure son intelligence s'élargit assez pour . En 1989, une licence formalise ces droits d'auteur, c'est la General Public License. .. Nommée « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ».

3 mars 2015 . Théâtre d'ombres chinoises, tissage traditionnel du chapeau de paille équatorien, . Actes Sud, 2014) à travers la figure de son héros, un jeune pygmée . La Convention sur le patrimoine culturel immatériel adoptée par l'Unesco . par l'Unesco pour ses pratiques de sauvegarde de la culture du carillon.

Wang li, La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et son application en droits français et chinois, thèse de doctorat, sous la direction.

Traduction de 'convention' dans le dictionnaire français-espagnol gratuit et . culturels sont importants pour l'application de la Convention du patrimoine mondial . FrenchConformément à son article 29, ladite Convention entrera en vigueur à . la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 14 février.

3 sept. 2007 . Tribunal international du droit de la mer : Affaire du « Hoshinmaru » (Japon c. . Le Président de la République a adressé le 27 août 2007 à son ministre . L'objet du Livre blanc français est restreint et n'est pas comparable à .. à 9 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (la.

5.1 LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL (PCI). 15. 5.2 LA RECHERCHE DE . 1 Introduction : une ambition culturelle pour la Bretagne.

16 oct. 2008 . en particulier à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, au Pacte . parties à la présente Convention à la sauvegarde de ce patrimoine dans un . du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle; .. si que des activités menées en application de la présente Convention;

Dictionnaire français-anglais . ont à ce jour ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui entrera en vigueur le 20 avril [.]

Pour cette édition, Madagascar a décidé d'exposer une série de . à augmenter encore son champ d'application et à multiplier les possibilités. .. multitude de richesses culturelles qui viennent étoffer son patrimoine immatériel. ... 5e SESSION DE LA CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL.

Synonyme Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel français, définition, voir aussi 'par convention', convention . convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 .. de son patrimoine, moyennant attribution au profit de ses associés, de droits de la société bénéficiaire de l'apport.

Le reboisement du Ministère de la Culture et de l'Artisanat pour l'année 2016 s'est . de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Est Mohamed Djelid, avec la présence de son .. à la convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel .. en droit international : application du PRINCIPE D'AUTO-EXECUTION de la.

Commandez le livre LA CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL - Son application en droits français et chinois,.

21 sept. 2016 . Né d'un père syrien et d'une mère française à Alep en Syrie, Chérif Khaznadar a fondé le . à la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, et directeur . Au-delà du son avec Eliane Radigue . Droit et justice, Économie, Éducation, Environnement, Géopolitique, Médias,.

29 sept. 2015 . 169148033 : La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : son application en droits français et chinois / Wang Li.

21 mars 2013 . Acheter la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; son application en droits français et chinois de Wang Li. . A l'origine de la problématique de

patrimoine culturel immatériel se trouve la question de.

16 nov. 2015 . Comment le pays fait-il pour se raccrocher à son passé? . du gouvernement cantonal argovien responsable de la Culture. .. de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine .. Rejoignez notre page Facebook en français! . Tous les autres droits restent la propriété de swissinfo.ch.

31 déc. 2008 . 19 Les sites français du patrimoine mondial face à la convention . chasse de sainte Waudru ne doit-elle pas, sur son Car d'or, . La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel . Chine,. Bhoutan, Cambodge, Indonésie, Iran,. Vietnam. Japon .. l'application des traités existants.

21 mars 2013 . Elle évoque la sauvegarde des éléments du patrimoine culturel. . patrimoine culturel immatériel ; son application en droits français et chinois.

9 avr. 2015 . et la correction dans l'utilisation de la langue française entrent dans les . plans d'action pour la protection des biens culturels et, enfin, de . La convention porte sur la sauvegarde et le respect des biens culturels en cas de . matérielles et immatérielles ayant une « grande importance pour le patrimoine.

l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre . de patrimoine culturel, et surtout l'idée de protéger ce patrimoine se sont . encore au patrimoine immatériel, avec la Convention pour la sauvegarde du .. l'unificateur de la Chine ; c'est également sous son règne que commence la.

Le patrimoine culturel et son cortège d'experts entrent ainsi dans le langage du . menée pour l'Agence française du développement sur le site classé patrimoine .. avec la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui . de l'Unesco (adoption révisée des orientations, en application depuis 2005) et.

3 août 2016 . Sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel immatériel du . gigantesque armoire vidée de son contenu le plus précieux ». ... La contribution du Sénégal à la convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel .. AOF : Afrique Occidentale Française ... Droit du patrimoine culturel et naturel.

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel . son traitement et des voyages d'affectation et de retour il en conserv^o .. et française – des paroles déclamées ou chantées. . Se référant aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, en particulier à la Déclaration universelle des.

conflit armé et les nouveaux instruments de droit international pour les biens culturels. . . 24 .

2.3.2 Limites de l'application de cette convention . .. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, «article 2 : définitions», 2003. 4 . d'antiquités, au détriment d'un pays qui n'a pas eu son mot dans l'histoire.

française sur le patrimoine (en France et à l'international) .. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui . inscrit le patrimoine au cœur des droits de l'homme, et affirme dans le même temps son ... languedocien, enjeux, concepts et applications ; Les aires protégées en Méditerranée, outils.

7 juil. 2016 . français, droit de la puissance coloniale qui s'appliquait dans toutes les ... du patrimoine culturel immatériel considéré comme partie . L'UNESCO, à travers, la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel .. territoriale du Moyen-Congo, formée en application de la loi 52-130 du 6.

L'existence de la délégation au patrimoine culturel immatériel pour Rennes . sauvegarde du patrimoine culturel immatériel] s'excuse auprès du public de .. littéralement de l'anglais par “patrimoine culturel intangible ”, on parle en français d'un ... une application de la convention conforme à sa lettre et également à son.

Les administrateurs sont également les directeurs pour l'application du droit des . la

Convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. . En nommant le Dr Irena Edwards en tant que membre de son comité exécutif, .. ont commencé à aider à maintenir le site web d'INTO en chinois traditionnel.

Avec son application QOOK incluse, à vous les 3 000 recettes, les techniques . de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, elle a été inscrite . La marque défend aussi les droits des femmes burkinaises, qui récoltent . conçu, pensé, élaboré sur le papier en France, et avoir été fabriqué en Chine.

7 déc. 2015 . Rapport Cinquante mesures pour protéger le patrimoine des pays . Fest-noz, tissage péruvien, contes africains et maintenant repas gastronomique des Français. . génération en génération, vous avez le droit de postuler à l'Unesco. .. mène bien d'autres initiatives pour défendre la culture immatérielle.

culture » : Quelle action politique pour une organisation . À partir de la fin des années 1990, les gouvernements français et cana- . la première fois en droit positif » (Kolliopoulos, 2005 : 488). ... attacher son nom à une Convention sur le patrimoine immatériel. . personnel pour la sauvegarde du patrimoine culturel¹⁰.

Éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l' . la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). ... du patrimoine culturel immatériel – son application en droits français et chinois,.

développement s'est convertie en un défi majeur pour bien des pays du monde. Les mouvements . l'aire maya, deux conceptions et logiques de gestion du patrimoine culturel et du . cultural heritage are increasing and in Mexico, this increase coincides with the application .. sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

13 déc. 2016 . "La protection juridique du patrimoine culturel en Chine" par Zhiyong ZHAO . politique du pays ainsi qu'à l'influence des conventions internationales. . en 2002 et loi pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2011), . un regard croisé entre droit chinois, droit international et droit français.

du patrimoine (au sens extensif) constituent sans doute les enjeux les plus . la plus opportune de repenser la place de la culture, délestée de son statut de . mondialisation, de concilier universalité des droits et diversité de la condition humaine. ... aujourd'hui l'objet d'une Convention internationale pour la sauvegarde du.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . (2001), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et la . Le Québec ne dispose pas de siège, ni de voix particulière en son sein. . L'article premier de la Convention définit le patrimoine culturel en proposant trois.

16 oct. 2014 . La convention de 2003 sur la patrimoine culturel immatériel (PCI) . de la Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel . J'évoquerai le dispositif dans son ensemble : la notion de PCI, la manière dont la convention . français du patrimoine immatériel ou d'une candidature à l'Unesco,.

5 août 2010 . nommés par l'Assemblée nationale, a pour mission de veiller au respect . Projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et .. interprète); Convention [européenne] de sauvegarde des droits de ... fondamental de son patrimoine culturel et de sa cohésion sociale; .. immatériel, 2005.

patrimoine culturel immatériel: Son application en droits français et chinois. Li Wang. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: Son.

. La Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et . Marcel Moussette) – Adaptation des colons français aux milieux humides au XVIIe . Pastinelli) – Rapport aux données numériques d'un proche après son décès .. droit d'asile pour les personnes issues des minorités sexuelles au Canada.

Centre français du patrimoine culturel immatériel - Maison des Cultures du Monde . la mise en œuvre de la convention de l'unesco Pour la sauvegarde du Patrimoine .. Maître de conférences à l'université de Rennes II, Emmanuel Droit est membre . actuellement son mémoire de recherche sur le mémorial du camp de.

30 sept. 2011 . cit. ; Wang Li, « La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et son application en droits français et chinois », thèse de.

1 avr. 2013 . Elle évoque la sauvegarde des éléments du patrimoine culturel immatériel . culturel immatériel: Son application en droits français et chinois.

Mesure n°9 : Définition, champ et conditions d'application des abords des monuments .

Mesure n°22 : Harmonisation du droit pénal des monuments et cités historiques . . de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, . du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire français a été initié.

Définitions de PATRIMOINE CULTUREL, synonymes, antonymes, dérivés de . CULTUREL, dictionnaire analogique de PATRIMOINE CULTUREL (français) . le 3 octobre 1985 : la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de . de « conservation intégrée », couvrant son application pratique comme ses.

Pauline Chassaing, L'estampage dans la culture chinoise. 49 . Valérie Lee, L'application des techniques occidentales de restauration .. L'élément central, le papier, replacé dans le contexte de son émergence, divers autres .. 23 Du moins selon le document de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel.

La civilisation, de son côté, est raison, lumières, douceur, décence, . Américains, Chinois ou Hottentots, paysans, soldats ou aristocrates, savants, .. Lire la suite

[http://www.universalis.fr/encyclopedie/cinema-aspects-generaux-le-droit-du- ...](http://www.universalis.fr/encyclopedie/cinema-aspects-generaux-le-droit-du-...) l' UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la notion de.

25 juil. 2014 . agitent l'Afrique, le patrimoine culturel des pays est de plus en plus menacé et . du CELHTO et son rayonnement au Niger et dans toute l'Afrique, il a fait un état des lieux sur la sauvegarde et la promotion de la Culture en Afrique. Cet ... immatériel culturel africain par le CELHTO a été déterminante pour.

17 oct. 2003 . Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 2003 . foi - Etats parties - Déclarations et réserves - Application territoriale - Suivi . Se référant aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, en ... en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe, les six.

Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité pour la France ... 39. 4. 4. . de Cognac et Grande-Champagne) – Convention de. 1972. 1. . Son portail, dont l'archivolte est ornée de sculptures représentant les .. protection par la loi française car aucune d'entre elles n'est inscrite ou classée MH à.

15 mars 2013 . La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Son application en droits français et chinois. Préface de JÉRÔME.

29 juin 2006 . Élaboration d'un “code électoral” des Français établis hors de France .

européennes et les Etats parties à la convention européenne de sauvegarde des droits de .

L'expérience de leur application montre que des mesures .. convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

28 nov. 2011 . Chaque classe d'âge choisit sa propre médaille, son drapeau et son . La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a.

La traite des êtres humains en droit français, droit émirien et international. Thèse pour le Doctorat de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Droit public). 2011 . La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en droit international .. de santé : étude de son application sur l'hôpital d'instruction des armées Desgenettes.

12 nov. 2016 . Culturel Immatériel .. à la Lutte Contre la Désertification du Maroc et a pour objectif le partage . ont un rôle majeur dans la conception et l'application des mesures . Il s'agit de présenter l'état des travaux au Maroc et de conforter son ... changements climatiques sur la sauvegarde du patrimoine culturel.

La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : son application en droit français et chinois. Auteur : Wang Li. Livre. -. Broché. -. Date de.

Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ? . Pour les. Français, c'est essentiellement un tourisme de court séjour (50 %des courts séjours sont effectués.

Par ailleurs, le paysage international possède lui aussi son lot de programmes et . Le volet droit d'auteur (observatoire de la lutte anti-piraterie) et . né à la suite du « Congrès mondial sur l'application de la Recommandation relative à la .. Ø la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ;

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932	933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958	959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984	985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998	999	1000
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------